



Avis aux organisations participantes

Le 4 juin 2013

2013-020



Barème des droits de négociation d'actions En vigueur le 1^{er} juillet 2013

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droits d'admission :	5 000 \$
Droits d'inscription (demandeur négociant) : 45 000 \$ des droits d'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	60 000 \$
Droits d'inscription (demandeur non-négociant) : 45 000 \$ seront appliqués comme droits de mise à jour de l'inscription à l'activation d'un numéro de négociation d'organisation participante (« OP ») 45 000 \$ des droits de mise à jour de l'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	15 000 \$
Bourse de croissance TSX	Droits
Droits de demande :	1 000 \$
Droits d'inscription (demandeur négociant) : 22 500 \$ des droits d'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	30 000 \$
Droits d'inscription (demandeur non-négociant) : 22 500 \$ seront appliqués comme droits de mise à jour de l'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP 22 500 \$ des droits de mise à jour de l'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	7 500 \$

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droits de base :	1 500 \$ par mois pour les organisations participantes
Opérations d'ouverture :	0,0030 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 30 \$ par côté Les frais mensuels sont plafonnés à 100 000 \$ par organisation
Opérations à exécution garantie :	0,0030 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 90 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,0030 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 30 \$ par côté
Séance boursière prolongée :	0,0010 \$ par action par côté
Mainteneurs de marché : S'applique aux titres dont ils sont responsables	
Titres à cours élevé	Droits de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faible cours	Droits de 0,00015 \$ par action active Crédit de 0,00015 \$ par action passive
	Aucuns droits pour les opérations d'ouverture Opérations CDM et de séance boursière prolongée facturées au tarif normal Crédits nets des mainteneurs de marché portés en compensation des autres frais de négociation de la firme et crédits résiduels remboursés à la firme Exemption pour les mainteneurs de marché, sauf les mainteneurs de marché de FNB, des premiers 20 000 \$ de droits mensuels nets pour la négociation d'un symbole sous leur responsabilité ¹ Crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive (pour les actions négociées de plus de 1 \$) accordé aux mainteneurs de marché de



FNB pour compenser en partie les frais encourus pour les activités proactives de couverture des FNB
 Droits par action active de titres à faible cours réduit à 0,0010 \$ si les titres sont négociés en fonction d'un volume d'ordres cachés passifs
 Droits par action active de titres à faible cours réduit à 0,0001 \$ si ces titres sont négociés en fonction d'un volume d'ordres cachés passifs

Crédits pour les symboles

Un crédit mensuel de 100 \$ par symbole de niveau B sous leur responsabilité est accordé aux mainteneurs de marchés qui atteignent leur score de performance mensuelle et qui ont effectué au moins une exécution sur le symbole sous leur responsabilité durant le mois.

Un crédit mensuel de 20 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marchés. Ce crédit de 20 \$ est accordé en sus du crédit par symbole de niveau B ci-dessus.

Annulations de garantie d'exécution minimale (« GEM ») :

100 \$ par annulation
 Facturé au participant responsable de l'annulation d'une opération GEM

GEM et exécution de lots irréguliers :

0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevé
 0,0010 \$ par action pour les titres à faible cours
 S'applique aux opérations exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

Conditions de règlement spécial :

0,0010 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 100 \$ par côté

Les catégories de valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché continu après ouverture et les frais suivant leur sont facturés :

Droits et bons de souscription :

Côté actif – 1/40^e de 1 % de la valeur de l'opération – maximum de 50 \$ par opération, droits minimums de 0,50 \$ par opération
 Côté passif – aucuns frais
 Applications volontaires et opérations d'ouverture – 1/80^e de 1 % de la valeur par côté, jusqu'à un maximum de 50 \$ par opération

Billets et débetures :

0,10 \$ par 1000 \$ de valeur nominale par côté

Titres convertibles :

Chaque opération (incluant les applications volontaires) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ par côté

Bourse de croissance TSX

Droits

Droits de base :

750 \$ par mois par membre

Opérations d'ouverture :

0,0012 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté
 Les frais mensuels sont plafonnés à 55 000 \$ par organisation

Clôture de marché (CDM) :

0,0012 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté

Séance boursière prolongée :

0,0002 \$ par action par côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX

Droits du marché continu après ouverture

Barème applicable aux titres à faible cours

Opérations sur le marché continu après ouverture pour tous les titres de la TSX et de la TSXV dont le cours par action est inférieur à 1 \$:



Droits pour demander de la liquidité	Droits par action
Niveau de base	0,0002 \$
Niveau de primes ¹	0,00015 \$
Volume actif négocié en fonction d'un volume d'ordres cachés	0,0001 \$

**NEX****Droits**

Opérations :0,0005 \$ par action par côté
Minimum de 3,00 \$ par côté / maximum de 50,00 \$ par côté**Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto**

Opérations de marché continu après ouverture pour tous les titres de la Bourse de Toronto désignées par celle-ci pour les FLE préapprouvés admissibles dont le cours par action est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits de 0,0034 \$ par action active⁴
Crédit de 0,0031 \$ par action passive⁴⁴



Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe
Fils de diffusion (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois
Fils de diffusion supplémentaires			600 \$ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			2 500 \$ par test
PET uniquement			2 000 \$ par mois

⁵ Le fournisseur et l'organisation participante ou le membre devront défrayer les frais de l'entreprise de télécommunications.

⁶ Pour une installation standard comprenant deux ports; limite de deux connexions par port.

Tous les montants sont en dollars canadiens et sont assujettis aux taxes en vigueur